



Facturation de travaux sans devis au préalable

Par **isabreizh35**, le **11/09/2009** à **12:06**

Bonjour,rrrnMa mère de 75 ans a subi un dégât des eaux venant de la canalisation des toilettes faisant des dégâts dans la cuisine et la salle à manger attenante. Un expert est venu et a estimé les travaux qui ont été acceptés par les assurances. Un artisan a effectué les travaux de maçonnerie, peinture et papier peint dans la cuisine ainsi que les toilettes et peinture des murs de la salle et papier peint . Ces travaux étaient prévus dans le devis et ont été effectués. L'artisan peu scrupuleux a dit à ma mère que le plafond de la salle avait besoin d'une peinture. Ma mère a dit oui dans la mesure où elle pensait recevoir un devis qu'elle aurait éventuellement signé et accepté en fonction du montant. NON !!! l'artisan a effectué les travaux de peinture du plafond et donné une facture de 680 euros pour 25 m2 environ . Ma question est : le devis est-il obligatoire avant ? puis-je contester cette facture ?